



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CEI

Question écrite n° 17563

Texte de la question

M. Georges Hage souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'avenir du programme « environnement, santé au Kazakhstan ». Ce programme, consacré de longue date à l'étude des conséquences des essais nucléaires sur ce pays, semble à ce jour remis en cause ; pourtant ces travaux, portant sur les conséquences des radiations, revêt un intérêt que la France ne peut ignorer. Aussi lui demande-t-il les mesures qu'il compte entreprendre afin d'assurer la pérennité de ce programme.

Texte de la réponse

Le « programme environnement santé Kazakhstan » (PESK) correspond à un ensemble de travaux de recherche menés par une équipe de scientifiques français sur des zones susceptibles de présenter une pollution radioactive pouvant résulter des explosions nucléaires réalisées à l'air libre jusqu'au début des années soixante. Ces travaux sont conduits en liaison avec diverses institutions françaises de recherche (INSERM, CNRS, IPSN...). Ce programme, initié il y a deux ans, a bénéficié en 1993 d'un soutien du ministère des affaires étrangères de 300 000 F sous la forme d'une subvention à l'université de Rennes I, qui a permis de poursuivre les recherches au cours de l'année 1994. L'opération a également bénéficié d'une aide de l'Union européenne. Comme pour toute opération de coopération conduite depuis un certain temps, et compte tenu des évolutions en cours chez les partenaires kazakhs, il est apparu souhaitable de procéder à une évaluation de cette action en liaison avec les institutions scientifiques françaises concernées en vue d'établir un premier bilan et d'étudier les suites à lui donner, et de rechercher éventuellement un financement européen (programme TACIS). Ces procédures d'évaluation périodique des opérations de coopération bénéficiant d'un soutien sur crédits publics se justifient par l'intérêt de faire le point sur les résultats obtenus à l'issue d'une première phase et, si le principe est retenu, de poursuivre l'opération, de définir les modalités les plus appropriées. Cette évaluation associant les institutions scientifiques françaises concernées sera engagée dans les tout prochains mois. Dans l'attente des résultats de cette évaluation et dans le souci de ne pas interrompre les travaux que les chercheurs français mènent en collaboration avec leurs collègues kazakhs, le ministère des affaires étrangères a retenu le principe d'affecter à la poursuite de cette opération une subvention de 150 000 F au titre de 1994.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17563

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4096

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5134